Conseil communautaire du 2 juin 2014

Lieu: La Passerelle à Sainte croix VF

Présents 17: Jean-Max ANDRE, Ardoine CLAUZEL, Gérard CROUZAT,

Bruno DELDIQUE, Vincent DELORY, Pierre FESQUET, Pierre FOISY,

Annie GOISET, Jean HANNART, Emmanuel NGUYEN, Jean-Claude PIGACHE, Pierre PLAGNES, Serge POUGET, Noëlle

PRATLONG, Françoise SAINT-PIERRE, Denise SORIANO, Roger VERDELHAN.

Procuration 3: Hélène BRUNETEAU pour Jean HANNART

François FAURE pour Pierre FESQUET Josette GAILLAC pour Pierre FOISY

Absent excusé : Philippe GODE

Secrétaire de séance : Jean-Max ANDRE

Total des voix : 17+3=20

Le Président demande à l'assemblée son accord pour inscrire le point suivant à l'ordre du jour : Soustraction des parcelles concernées par la veute du Village de Gîtes et camping du Martinet du régime forestier (point 10)

 Création du poste de secrétaire générale à compter du 1er juillet 2014 : Rédacteur principal de 1ère classe à raison de 35 heures hebdomadaires

DE 2014 73: adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

2. Complément de travaux pour la rampe d'accès au Temple de la Boissonnade :

Le Président demande l'autorisation au conseil communautaire de signer un marché négocié complémentaire avec l'enfreprise Chapelle. Ces travaux complémentaires sont dus à une erreur de mesure, constatée lors de l'implantation des travaux. Le projet a donc dû être modifié de manière conséquente pour respecter les normes handicapées

Montant H.T du marché initial 68 800.00 €

TVA 19,6% 13 484.80 €

Montant T.T.C. du marché initial 82 284.80 €

Montant H.T du marché complémentaire 30 485.00 €

TVA 20,00% 6 097.00 €

Montant T.T.C. du marché complémentaire 36 582.00 €

Les travaux supplémentaires représentent 44.83 % du montant du marché initial,

DE_2014_74: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention

3. Contribution d'élus communaux dans les groupes de trayail :

Admission du principe de participation des élus communaux aux différents groupes de travail.

Lorsqu'un EPCI à fiscalité propre forme une commission, la loi lui permet de prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de ce groupement. Il revient à l'EPCI de déterminer les modalités de cette participation.

Cette disposition demeure une simple possibilité pour l'assemblée. Le texte ne précise pas jusqu'où s'étend la " participation " : elle peut notamment consister dans la prise d'information et le débat. Dans ce cas, les documents, avis et comptes rendus élaborés par les commissions, constituent des documents préparatoires aux délibérations du conseil communautaire et sont ouverts à la connaissance des conseillers municipaux associés à la participation, qui ne siègent pas dans l'assemblée communautaire. Les avis de ces commissions ne peuvent engager le conseil communautaire ni a fortiori s'y substituer, mais elles permettent à d'autres conseillers municipaux de prendre part au processus de préparation des décisions.

DE_2014_75: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention

4. Création des différentes commissions et groupes de travail de la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons et désignation des membres et responsables de ces commissions et groupes de travail ; Votes à mains levées acceptés à l'unanimité.

Commission d'appel d'offre : elle est composée du Président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Sont élus les membres titulaires suivants :

A: Serge POUGET

B: François FAURE

C: Jean-Max ANDRE

Sont élus les membres suppléants suivants :

A: Noëlle PRATLONG

B: Jean HANNART

C: Emmanuel NGUYEN

DE 2014 76: adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

Commission des finances :

Il s'agit de déterminer le nombre de participants à cette commission, et de désigner ces membres :

Ardoine CLAUZEL Pierre FESQUET Jean HANNART Denise SORIANO

Commission des Ordures Ménagères :

Il s'agit de déterminer le nombre de participants à cette commission, et de désigner ces membres :

Un membre par commune: Pierre PLAGNE Gérard CROUZAT Noëlle PRATLONG

Vincent DELORY Annie GOISET Pierre FESQUET Pierre FOISY JM ANDRE

Commission culture:

Il s'agit de déterminer le nombre de participants à cette commission, et de désigner ces membres :

Annie GOISET Jean-Claude PIGACHE Bruno DELDIQUE Noëlle PRATLONG Pierre FESQUET Hélène BRUNETEAU Josette GALLIAC Denise SORIANO

DE_2014_77: adoption : 20 pour 0 contre 0 abstention **5. Désignation des délégués communautaires** aux différents organismes auxquels la Communauté de Communes adhère

1 délégué SDEE : Jean-Max ANDRE

DE_2014_78 : adoption : 20 pour 0 contre O abstention 3 délégués au Pays Gorges Causses et Cévennes : Jean HANNART Gérard CROUZAT Jean-Claude PIGACHE

DE 2014 79 adoption 20 pour 0 contre 0 abstention

2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au SMAGE (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons) des Gardons : Titulaires : Gérard CROUZAT Denise SORIANO , suppléants : Vincent DELORY Roger VERDELHAN

DE 2014 80: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention

a) aux associations culturelles et sportives
voir tableau joint
DE_2014_85 : adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention
b) aux organismes et groupements auxquels adhère la Communauté de Communes
Le Pays Gorges Causses et Cévennes : 6 212,50 € ,
SMAGE: 11 086,61 €
DE_2014_86: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention
7. Validation du choix du géomètre dans le cadre de la vente du Village de gîtes et camping du Martinet :
2 propositions sont arrivées à la Communauté de Communes ;
FIT Conseil - Nîmes pour 2 000,00 € HT (2 400,00 € TTC), pour un bornage contradictoire
Cabinet MEGRET - Mende pour 2 947,00 € HT (3 536.40 € TTC), pour un document d'arpentage
Le cabinet FIT conseil est choisi.
DE_2014_87: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention
8. Cession à la Commune de St Etienne VF des 2 parcelles du parking du Village de gîtes et camping du Martinet
Autorisation donnée au Président d'échanger les parcelles section H 924 et 925 avec la Commune de Saint Etienne Vallée Française, part soustraite sur le domaine de La Fare de la parcelle section H 1161 pour être incluse dans la vente du village de gîtes et camping du Martinet.
DE_2014_88: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention
9. Contrat Enfance Jeunesse : examen des propositions de l'association Trait d'Union
a) L'association Trait d'Union demande un accord de principe pour l'ouverture de jours supplémentaires des crèches de Saint Etienne Vallée Française (2 jours supplémentaires) et de Sainte Croix Vallée Française (1 jour supplémentaire). Il n'y a pas d'impact budgétaire à prévoir ; l'association a prévu la prise en charge de ces nouvelles dépenses par l'augmentation des participations des familles, dues à l'augmentation du nombre des familles pouvant accéder au service.
b) Elle demande également un accord de principe pour l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de la coordinatrice de 5 heures (soit 15 heures hebdo au lieu de 10 heures)
a) DE 2014 89: adoption 20 pour 0 contre 0 abstention
b) DE_2014_90: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention
e) Projet Educatif Territorial (PEDT)
Dans le cadre du changement des rythmes scolaires, l'association Trait d'Union a été sollicitée par les communes de Sainte Croix Vallée Française, Molezon, Gabriac, Moissac Vallée Française et Saint Etienne Vallée Française pour coordonner les temps d'accompagnement scolaires.

1 délégué au syndicat AGEDI : Emmanuel NGUYEN

20

pour

2 délégués à la charte forestière inter communautaire : François FAURE Pierre PLAGNES

pour 0

pour 0

pour

2 délégués à l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) : Roger VERDELHAN

2 délégués au contrat enfance jeunesse : Jean HANNART Bruno DELDIQUE

0

0

contre

contre

contre

contre

0

0

0

abstention

abstention

abstention

abstention

DE 2014 81: adoption:

Jean HANNART

6. Répartition des subventions

DE 2014 82: adoption: 20

DE 2014 83 : adoption : 20

DE_2014_84: adoption: 20

Elle a donc rédigé le document ci-joint pour le compte des collectivités. La compétence enfance / jeunesse / périscolaire étant communautaire, il s'agit de donner l'autorisation au Président de signer ce document. Les frais engagés dans ce projet sont entièrement et directement pris en charge par les communes concernées. Il n'y a donc pas de modifications budgétaires à prévoir.

DE_2014_91: adoption 11 pour 7 contre 2 abstentions

9. Festival « Céven'sonn »: demande d'hébergement au Village de gîtes et camping du Martinet

Le foyer rural Le Ginestel demande à la Communauté de Communes l'hébergement, à titre gratuit, des musiciens participant au festival Céven'sonn.

Un devis a été rédigé, le Président propose d'attribuer une subvention de 423 € correspondant à la location de 3 gîtes de 5 personnes.

DE 2014 93 : adoption : 11 pour 4 contre 5 abstentions

10. Soustraction des parcelles concernées par la vente du Village de Gîtes et camping du Martinet du régime forestier

L'Office National des Forêts a informé la collectivité de l'impossibilité de vendre des parcelles, soumises au régime forestier dans le cadre du plan d'aménagement forestier contracté avec l'ONF pour la période 2014-2033. Il s'agit dans un premier temps de demander la soustraction de ces parcelles à l'ONF.

DE 2014 94: adoption: 20 pour 0 contre 0 abstention

Questions diverses:

🔖 Dysfonctionnement du réseau de télécommunication :

Le Président propose la rédaction d'une motion. Toutes les communes sont sollicitées afin de signaler les problèmes constatés par un relevé adressé à la Communauté de Communes

🦠 Projet de traité transatlantique : transatlantic free trade area (TAFTA) :

Décision reportée

Situation des agents de développement suite au départ anticipé de l'agent, un remplacement est envisagé en fonction des dossiers à traiter exemple : PLUI.